

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHE
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2026MAN015

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public –
Service événementiel - 2026

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L 2212-2, L 2213-2,
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L 113-2,
- Considérant la demande de Mr Sébastien Dupont, président de l'Association « les porteurs de Sigridur »

AUTORISONS

L'association « Les porteurs de Sigridur » à organiser leur fête champêtre sur une partie de la place Gustave Houriez ainsi que dans le jardin de cette même place le samedi 4 et dimanche 5 juillet 2026.

Sous réserve :

- Que la sécurité des passants soit assurée
- Que la buvette soit signalée en permanence conformément à la réglementation en vigueur,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable

Pour le samedi 4 et dimanche 5 juillet 2026

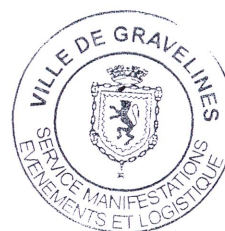
DESTINATAIRES : M. l'Adjoint au Maire délégué à l'animations et événements de la ville
M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES
M. le Commandant de Police Nationale
M. le Chef de la Police Municipale
M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES
M. le Responsable du Service Événementiel

Fait à GRAVELINES,

10 FEV. 2026

Le Maire,

Bertrand RINGOT



Mis en ligne le :

10 FEV. 2026